

GESTION DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

Durée: sur demande

Prix: sur demande

Renseignements

Tél. +41 22 732 51 11
Lu-Ve de 8h30 à 12h00
et de 13h00 à 17h00

DÉFINITION

Ce cours propose une méthode pour identifier et gérer les mesures de sécurité à mettre en place pour les systèmes d'information (SI). La gestion des mesures de sécurité permet de savoir si les mesures en place sont efficaces et contribue à l'amélioration de ces mesures.

PUBLIC CIBLE

Cours destiné aux personnes impliquées dans la gestion de la sécurité de l'information.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Apprendre à maîtriser la notion de contrôle des SI et la gestion des contrôles des SI.

PRÉ-REQUIS POUR SUIVRE CETTE FORMATION

-

MÉTHODE DE TRAVAIL

Le cours Gestion de la sécurité de l'information est basé sur un support théorique, la mise en pratique au moyen d'exercices et un encadrement personnalisé du formateur.

CONTENU DU COURS GESTION DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

Définition d'un contrôle.

Description des différents types de contrôles des SI : Politique de sécurité et organisation, contrôles d'accès logique et physique, contrôles des changements, contrôles des développements informatiques, contrôles des infrastructures et des Operations,

Description des catégories de contrôle : préventif, correctif, dissuasif

Contenu d'un contrôle : Objectif, risque, description.

Formaliser les contrôles dans un Système de contrôle.

Gestion des contrôles : mesure, Seuil d'alerte, évaluation, périodicité, état des contrôles, propriétaire, responsable. (ISMS : Information Security Management ou SMSI en français: System ; Management du Système de sécurité de l'information)

Exemple et modèle de SMSI

Les Standards et les référentiels : COBIT, ITIL

GESTION DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

Durée: sur demande

Prix: sur demande

Renseignements

Tél. +41 22 732 51 11
Lu-Ve de 8h30 à 12h00
et de 13h00 à 17h00

Synthétiser les résultats pour une évaluation globale de la sécurité par domaine sous forme de tableau de bord.
Audit et Amélioration du système de contrôle en fonction des changements de l'activité.
Environnement légal et recommandation de la FINMA et de L'ASB pour les banques et organismes financiers.